

Les subsides

ne soient pas que de vaines paroles citées plus tard par les érudits. Faisons en sorte que le débat d'aujourd'hui soit utile et profitable.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir prendre part à ce débat. Le sujet m'intéresse beaucoup et, compte tenu des événements de ces derniers jours, je crois que nous reconnaissons tous son opportunité et que nous espérons nous mettre d'accord sur les améliorations qu'on pourrait apporter au système dans le cadre de la réforme parlementaire.

Il faut reconnaître qu'au cours des dernières années, le gouvernement a fait preuve, à plusieurs égards, d'un véritable intérêt pour la question de la réforme parlementaire. L'introduction de la télévision dans notre enceinte, le rôle très actif qu'on a donné aux comités spéciaux ces dernières années—j'en parlerai plus longuement tout à l'heure—les installations mises aujourd'hui à la disposition des députés, par rapport à ce qu'on leur offrait il y a quelques années, et bien d'autres choses révèlent à mon avis que le gouvernement s'est vraiment engagé à procéder à la réforme du Parlement. Je me souviens que vers le milieu des années 60, les députés et leurs secrétaires étaient entassés dans de petites pièces, ce qui rendait le milieu de travail tout à fait insupportable, situation qui se reflétait sur le rendement des parlementaires. Aujourd'hui, les divers partis ont chacun les moyens d'avoir leurs propres recherchistes, ce qui, d'après moi, a bien amélioré les conditions de travail au Parlement.

J'avoue cependant douter quelque peu de la sincérité des députés d'en face, et je dis bien «quelque peu», car le député de Nepean-Carleton (M. Baker) par exemple s'est engagé à fond à favoriser la réforme parlementaire. Mais parce qu'on a voulu se payer du bon temps ces deux dernières semaines, avec des tactiques que je qualifierais de guérilla, nous n'avons pas pu faire le travail pour lequel nous avons été élus, c'est-à-dire entamer des débats, poser des questions, y répondre, discuter de mesures législatives, proposer des amendements et voter à leur sujet, et enfin voter sur les mesures législatives elles-mêmes. Je demeure perplexe devant le fait que l'on invoque la réforme parlementaire pour justifier cette entrave à nos travaux. Le rançonnement du Parlement dont nous avons été témoin lors du débat sur la constitution au cours duquel nous avons entendu une centaine de questions de privilège et de rappels au Règlement non fondés me permet difficilement de croire sincère l'intérêt manifesté par les députés d'en face pour la réforme parlementaire.

Une voix: Et vous, vous n'avez sans doute rien à vous reprocher, n'est-ce pas?

M. Smith: Il importe au plus haut point que nous gardions présents à l'esprit le rôle et les fonctions de l'opposition et du gouvernement dans toute démocratie parlementaire. C'est pourquoi, dernièrement, nous avons refusé d'abandonner le principe voulant que le gouvernement ait l'obligation et le devoir de fixer les priorités législatives de la Chambre. C'est aux électeurs qu'il appartiendra de juger si nous avons convenablement rempli notre mandat et si nous avons fixé les priorités législatives selon les vœux de la majorité. Si nous avons failli à la tâche, nous connaissons les suites politiques que cela

peut avoir dans une élection. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois que ce n'est pas respecter la démocratie parlementaire que de prétendre que l'opposition, une opposition minoritaire, en abusant d'une tradition, pas même d'une règle, peut empêcher le Parlement de légiférer comme il se doit.

Je déplore également que le leader de l'opposition (M. Clark) ait fait deux fois allusion aujourd'hui à des choses qui n'apportent rien au débat. Il a parlé, par exemple, du décret concernant la planification des mesures d'urgence. Il y a quelque temps, des gens ont cherché à semer le doute sur l'intégrité du gouvernement en présentant ce document sous un gouvernement totalement contraire à la réalité. Je suis obligé de dire que c'est précisément ce que le leader de l'opposition a fait aujourd'hui quand il a dit que le gouvernement s'était donné les moyens de créer des camps d'internement. Rien n'est moins vrai. Il faut en conclure que le chef de l'opposition n'a jamais lu le décret concernant les mesures d'urgence, car il aurait lu ce qui suit à l'article 3:

Chaque ministre responsable d'un ministère ou de l'administration d'un organisme ou d'une Société de la Couronne sera chargé

(a) de l'identification d'urgences possibles directement reliées à son secteur de responsabilité, ainsi que de la préparation, de l'évaluation, de l'essai et de la mise en vigueur, le cas échéant, des plans et dispositions d'urgence appropriés.

Le service de recherche de la Bibliothèque du Parlement a préparé à mon intention un document intitulé «La validité du décret concernant la planification des mesures d'urgence». On peut y lire ceci:

En vertu du décret, les différents ministres sont tenus de préparer des plans précisant la façon dont ils seront appliqués. Cela inclut la préparation nécessaire à leur application. Cependant, le décret n'autorise pas la mise en œuvre des plans en question.

Puis on peut lire ceci:

En résumé, ce décret exige des différents ministères du gouvernement qu'ils mettent au point des plans d'urgence et qu'ils se préparent à l'application de ces mesures. Toutefois, ce décret ne comporte pas de dispositions autorisant, à proprement parler, leur mise en application.

Pour ce faire, il faudrait adopter une mesure législative, et je pense que le chef de l'opposition le sait pertinemment. Je déplore qu'il ait brossé un tableau de la situation au Parlement qui est en fait extrêmement trompeur. Il agit ainsi à des fins politiques, et j'estime que ce n'est pas une manière constructive de procéder dans un débat sérieux sur la réforme parlementaire.

Il a parlé aujourd'hui du nombre de décrets du conseil que le gouvernement a adoptés. A l'entendre, on pourrait croire que ces décrets ont quelque chose de foncièrement erroné, voire quelque chose de mauvais. Il conviendrait de souligner que certaines lois exigent la passation de tels décrets. A entendre les conservateurs, on croirait qu'ils n'en ont jamais émis lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nous savons tous qu'ils l'ont fait, et j'ai même été tellement ennuyé en voyant le chef de l'opposition se donner des allures de petit saint aujourd'hui que j'ai pris la peine de me renseigner auprès du Conseil privé sur les décrets du conseil adoptés par le gouvernement Clark. Les conservateurs se sont plaints du nombre de décrets que nous avons émis. Savez-vous qu'en neuf mois ils en ont adopté 1,051?